

PROCÈS-VERBAL

Liste de présence

Présidence : Gilles ZOPPI

Membres du Conseil Fédéral présents :

Christine **BAROCHE**, Marie-Laure **BRUNAUD**, Benoît **CORDIER**, Vincent **DEDIEU**, Alfred **DEFONTIS**, Jean-Claude **ESNAULT**, Magali **DRÉAN**, Carole **GAMBA**, Catherine **GASTOU**, Alain **GHILONI**, Sabrina **JONNIER DE HARO** (en visioconférence), Philippe **LIMOUSIN** (en visioconférence), Gwénaëlle **MADOUAS**, Didier **MARCHAND**, Joël **MARTINEZ** (en visioconférence), Vincent **MARGOTTON**, Éric **PIHET**, Jean-Michel **RICHEFORT**, Nicolas **ROUGEON**, Pascal **SERGENT** (en visioconférence), Bernard **SINEUX**, Jacky **TARENNE**, Nathalie **THIMEL-BLANCHOZ**, Jean-Yves **THIVER**, Yannick **TIREL**.

Membres du Bureau Exécutif présents :

Michel **CALLOT**, Président du Bureau Exécutif ; Yannick **POUEY**, Secrétaire Général du Bureau Exécutif (en visioconférence) ; Gilles **DA COSTA** (en visioconférence) ; Patrick **CLUZAUD** ; Éric **JACOTÉ** ; Marc **TILLY**.

Membres du Conseil Fédéral excusés :

Laurie **BERTHON**, Marc **FAYET**, Christian **LAZARINI**, Roland **MONTENAT**, Denis **REPÉRANT**, Frédéric **THEOBALD**.

Assistent également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Ludivine **DESMONTS-MORNET**, Directrice Marketing et Communication ; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Éric **MEINADIER**, Médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur administratif et financier ; Xavier **JAN**, Président de la LNC ; Christian **ANTOUNE**, commissaire aux comptes ; Karine **CORRION**, maître de conférence à l'université Côte d'Azur ; Thomas **LANTÉRI**, futur doctorant.

Membres du Bureau Exécutif excusés :

Cathy **MONCASSIN** ; Marie-Françoise **POTEREAU** ; Sylvain **DUPLOYER**.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL FÉDÉRAL	3
II.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL FÉDÉRAL DES 13 ET 14 OCTOBRE 2023	3
III.	VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES PAR LE PRÉSIDENT DE LA FFC	3
IV.	RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BUREAU EXÉCUTIF	9
V.	INTERVENTIONS	12
VI.	PROPOSITIONS VIS-À-VIS DES FÉDÉRATIONS AFFINITAIRES	19
VII.	POINT PARIS 2024	19
VIII.	MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA LIGUE NATIONALE DE CYCLISME ET DES STATUTS DE LA FFC	19
IX.	PROPOSITION DE MODIFICATIONS DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR À SOUMETTRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.....	20
X.	ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DIMANCHE 25 FÉVRIER 2024.....	22
XI.	CLÔTURE DES COMPTES AU 31/10/2023	23
XII.	INTERVENTION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	27
XIII.	BUDGET 2024	30
XIV.	COMMISSIONS SPORTIVES	34
XV.	POINT ACTIVITÉ MARKETING ET COMMUNICATION.....	39
XVI.	QUESTIONS ET PROPOSITIONS ISSUES DES MEMBRES DU CONSEIL FÉDÉRAL	41
XVII.	ÉPREUVES OFFICIELLES	42

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL FÉDÉRAL

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Fédéral et se réjouit qu'ils aient pu rejoindre le vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines malgré les nombreux blocages liés à la mobilisation des agriculteurs.

Il souligne l'importance de ce Conseil Fédéral qui précède l'Assemblée générale annuelle de la Fédération.

Vincent MARGOTTON est nommé secrétaire de séance.

II. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL FÉDÉRAL DES 13 ET 14 OCTOBRE 2023

Le procès-verbal du Conseil Fédéral des 13 et 14 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité des présents.

III. VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES PAR LE PRÉSIDENT DE LA FFC

En préambule, Michel CALLOT adresse tous ses meilleurs vœux aux membres du Conseil Fédéral.

Il souhaite au cyclisme français de très beaux succès lors des événements sportifs extrêmement riches qui rythmeront l'année 2024, tels que les différents Championnats du monde et les Jeux olympiques de Paris qui seront le point d'orgue de cette année.

1. Statistiques

Yannick POUÉY déclare que le nombre de licenciés s'élève à 76 820 au 15 janvier 2024, soit une progression de 6,03 % (+ 4 367 licenciés) par rapport au 15 janvier 2023. À ce jour, trois Comités Régionaux sont en légère baisse : un Comité Régional métropolitain et deux comités ultramarins.

Si la hausse du nombre de licenciés est un élément positif, il convient de demeurer prudent dans la mesure où elle pourrait être surtout liée au processus accéléré de prise de licence plus qu'à la progression de nouvelles adhésions.

S'agissant des disciplines, les données sont les suivantes :

- Cyclisme dit traditionnel : +11,55 %.
- VTT : +3,63 %.
- BMX : -1,89 %.
- Autres disciplines : +30,38 %.

En ce qui concerne les familles de catégories de licences, les éléments au 15 janvier 2024 sont les suivants :

- Licences Compétition : +18,54 %, mais les licences Élités accusent un recul de -11,15 %.
- Licences Jeunesse : -2,79 %. Toutes les catégories de ce bloc sont en recul par rapport à 2021. En revanche, par rapport au 15 janvier 2024, le Cyclisme traditionnel connaît une progression à l'inverse du BMX et du VTT qui, cumulés, affichent une perte de 245 licenciés chez les U15 ; de 425 licenciés chez les U13 et une perte de 596 licenciés chez les U11. Pour rappel, ces deux disciplines avaient déjà connu une contraction en 2023. La principale raison de cette baisse pourrait être liée au fait que des clubs ne licencient pas à la FFC les jeunes adhérents qui ne participent pas aux compétitions.
- Licences Sport : +20,05 %.
- Licences Staff : +0,21 %, mais la FFC perd 350 encadrants. Il conviendrait de mener une analyse qui permettrait d'appréhender les raisons de cette perte.
- Licences Staff Pro Hommes : +9,62 %.

Une nouvelle catégorie de licences a été créée, la licence Staff Pro Femmes, mais pour l'heure il n'existe aucun élément de comparaison.

La FFC compte 10 132 licenciées qui représentent 13,19 % des effectifs (+866 femmes supplémentaires versus le 15 janvier 2023). La tendance haussière de cette catégorie se confirme d'année en année.

Fabien RAFFOUX indique que le nombre de licences validées s'établit à 83 554 au 26 janvier 2024, et qu'il s'élève à 85 731 dans Cicleweb.

Par rapport à 2023, les nouveaux licenciés et les renouvellements sont en baisse, tandis que les retours d'adhérents — personnes ayant pris une licence en 2022, mais pas en 2023 — sont en augmentation avec 3 857 retours en 2024 versus 479 en 2023. Cette tendance pourrait être corrélée à l'arrêt de la carte à la journée, mais il convient d'attendre les prochains mois pour que des éléments de précision viennent la confirmer.

Le reliquat de traitement des licences par les régions qui a connu un recul en 2023 par rapport aux années précédentes, puisqu'il reste 249 dossiers en cours de traitement dans Cicleweb versus 452 en 2022 ; 868 en 2021 ; 2 102 en 2020 et 2 690 en 2018.

La DSI a mis en œuvre un plan d'action pour que ce reliquat soit égal à zéro.

En ce qui concerne les demandes non traitées par les clubs, elles s'établissaient à 1 786 en 2023, avec une surreprésentation des demandes de licences Jeunes, en particulier en BMX Race et VTT. Une étude visant à mettre en œuvre des actions pour agir sur ce phénomène est en cours.

Vincent DEDIEU souhaite savoir si les Comités Régionaux peuvent recevoir les noms des personnes ayant repris une licence en 2024 alors qu'elles ne l'avaient pas renouvelée en 2023, afin de déterminer si ce retour est lié à la fin de la carte à la journée.

Fabien RAFFOUX répond qu'il sera en mesure de communiquer la liste de NIP qui permettront aux Comités Régionaux d'analyser plus finement cette situation, mais que le RGPD lui interdit de transmettre les coordonnées personnelles afférentes.

2. Résultats sportifs

Michel CALLOT annonce que l'Équipe de France disposera de quatre coureurs qualifiés pour la discipline Route lors des Jeux olympiques de Paris.

Il relate la victoire de Romain MAHIEU en Coupe du monde de BMX et les excellents résultats obtenus par les athlètes hommes et femmes, dont une victoire dans le relai par équipe, lors du Championnat d'Europe de Cyclo-cross.

3. Événementiel

Michel CALLOT expose les différents événements internationaux qui ont eu lieu sur le territoire français depuis le Conseil Fédéral du mois d'octobre :

- Le Championnat d'Europe de Cyclo-cross qui a eu lieu à Pontchâteau.
- Les deux Coupes du monde de Cyclo-cross.

Par ailleurs, trois Championnats de France se sont succédés cet hiver : le Championnat de France de Freestyle Park et le Championnat de France de Piste qui se sont tenus à Saint-Quentin-en-Yvelines, et le Championnat de France de Cyclo-cross qui a eu lieu en Bretagne.

Michel CALLOT adresse tous ses remerciements aux organisateurs de tous ces événements et aux Comités Régionaux pour leur investissement et leur précieux travail.

À noter également que le premier Championnat de France de Snowbike et la deuxième édition de Championnat de France d'E-Cycling se tiendront prochainement.

S'agissant de l'année 2025, à noter le Championnat du monde de Cyclo-cross qui se tiendra à Liévin et qui permettra à la FFC d'ouvrir une nouvelle page après les Jeux olympiques ; le Championnat du monde de Gravel qui aura lieu à Nice qui fera suite au 1^{er} Championnat de France de Gravel (2024).

En ce qui concerne les Championnats du monde de 2027 qui auront lieu en Haute-Savoie, le dossier suit son cours, nonobstant la complexité de certains éléments comme la construction de l'aréna qui sera l'objet de différents recours. Au regard de

l'enjeu que représente cet équipement dans cette région, il importe que la Fédération se mobilise pour soutenir sa réalisation.

Une réunion s'est tenue le 21 décembre 2023 entre la FFC, l'UCI et la Haute-Savoie lors de laquelle un bilan des Championnats du monde de Glasgow a été effectué. Les principaux éléments concernant cet événement sont les suivants :

- Plus d'un million de spectateurs ont assisté sur le terrain à cet événement qui a également été suivi par 80 millions de téléspectateurs individuels européens.
- Le budget final d'organisation s'établit à 73,5 millions d'euros, dont seulement 1,8 million d'euros pour la billetterie et 1,2 million d'euros pour le sponsoring.
- L'impact économique réalisé par auditeur externe est évalué à 3,25 fois du budget.

L'UCI a relevé plusieurs points délicats, tels qu'un nombre de sous-traitants trop élevé qui a entraîné d'importants problèmes de coordination, notamment en ce qui concerne les dates de livraison. Eu égard à cette situation, la mise en place d'un guide global d'organisation lors des Championnats du monde 2027 se révèle nécessaire.

À noter également que la problématique liée à l'anticipation des visas a été particulièrement prégnante, puisqu'une cinquantaine de pays n'ont pu se rendre en Grande-Bretagne.

S'agissant de la structure juridique d'organisation, à la suite de plusieurs études, il a été décidé de retenir une structure de type association dont la gouvernance serait assurée par la FFC. La mise en œuvre de cette association est attentivement suivie par l'État au travers du délégué interministériel aux grands événements sportifs, Michel CADOT. Parallèlement, et en collaboration avec le département de la Haute-Savoie, la Fédération a commencé un travail lié à l'héritage de ces Championnats.

Michel CALLOT évoque ensuite la filiale France Vélo Événements et tient à souligner qu'aucun membre du Bureau Exécutif n'est lié d'une quelconque façon à la société Hopscotch : il n'existe aucun intérêt personnel entre le Bureau Exécutif et cette entreprise avec laquelle la FFC s'est associée. Il est certain que cette association constitue un modèle unique dans le monde sportif. Pour rappel, sa stratégie est de :

- Démontrer que la FFC est attractive du fait de ses qualités techniques et de l'attrait sociétal pour le vélo.
- Créer de la richesse au travers du savoir-faire de son associé, et ainsi d'établir un financement pérenne autour de la Fédération.

À cet égard, la FFC travaille actuellement aux changements de statuts de la filiale afin de passer d'un Conseil d'administration à un mode directoire avec un Conseil de surveillance : la FFC sera présente dans ledit Conseil mais non dans le directoire.

Nathalie THIMEL-BLANCHOZ souhaite savoir si le partage des bénéfices est d'ores et déjà défini.

Michel CALLOT répond par la positive. Le partage des bénéfices a été défini comme suit : 49 % pour la FFC et 51 % pour Hopscotch.

Catherine GASTOU estime que la diversification des revenus de la FFC est pertinente et nécessaire eu égard au désistement de partenaires financiers sur des événements, tels que les Championnats de France de Route de Cassel.

Michel CALLOT confirme que la FFC est régulièrement confrontée à la difficulté de faire aboutir certains financements. De fait, la filiale France Vélo Événements représente une opportunité intéressante.

4. UCI

Michel CALLOT annonce que David LAPPARTIENT a été élevé au grade de Chevalier de la Légion d'honneur par le Président MACRON le 23 janvier 2024.

Le Conseil Fédéral adresse toutes ses félicitations à David LAPPARTIENT pour cette distinction grandement méritée.

5. ANS

Michel CALLOT déclare que l'enveloppe dédiée au financement des projets fédéraux a légèrement augmentée pour l'année prochaine mais que l'ANS souhaite challenger les fédérations avec un système de bonus/malus à compter de 2025. De fait, il est absolument essentiel que la qualité des dossiers des clubs et des comités soit élevée à un niveau plus exigeant, car l'ensemble de la FFC sera évalué sur cette base.

6. CNOSF

Michel CALLOT déclare que la France est désormais la seule candidate pour l'obtention des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030. La décision finale devrait intervenir à l'été 2024. En cas d'attribution, il est certain que cet événement permettra de maintenir une dynamique olympique autour du sport, notamment auprès des acteurs publics.

Il annonce que dans le cadre d'un dispositif « Gagner en France » qui associe le ministère, l'ANS et le CNOSF, tous les athlètes français sélectionnés pour les Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 bénéficieront de six billets gratuits qui leur permettront d'inviter leur famille ou leur environnement technique proche non accrédité.

7. CIO/COJO

Michel CALLOT indique que le CIO a autorisé les athlètes russes et biélorusses à participer aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris sous l'appellation Athlètes Individuels Neutres.

Pour la première fois de l'histoire des Jeux olympiques, la trêve olympique votée à l'ONU ne l'a pas été à l'unanimité puisque la Russie et la Syrie se sont abstenues. De surcroît, plus de soixante-dix pays étaient absents et seuls quatre pays africains étaient présents. Cette situation donne à voir l'effritement qui touche la représentation de l'olympisme et de ses valeurs.

À la suite d'une décision du CIO, deux cyclistes sont devenus qualifiables par la France pour les Jeux olympiques 2024 : Oscar NILSSON-JULIEN (Piste) et Valeriia LIUBIMOVA (Freestyle Park).

Le CIO a acté le principe de la création des premiers Jeux olympiques du E-Sport en 2025. Le cyclisme devrait être présent avec le E-Cycling et l'Équipe de France devrait être placée sous l'égide du CNOSF.

8. Activités fédérales

Michel CALLOT déclare avoir assisté au mois d'octobre aux trois jours de Grenoble issus de la mobilisation contre la destruction du vélodrome. Cette opération a rencontré un important succès populaire et a permis de relayer une image positive de l'activité vélo sur Piste. Remerciements au promoteur Guy Chanal.

Il informe ensuite de l'inauguration du vélodrome de Loudéac qui a eu lieu le 1^{er} décembre 2023. Il s'agit d'une très belle installation pour la Bretagne. Il adresse toutes ses félicitations au Comité Régional de Bretagne et à son président, Didier MARCHAND, pour leur très précieuse contribution dans la réalisation de cet équipement et dans l'animation du projet de fonctionnement.

S'agissant du rapport réalisé par la Commission parlementaire présidée par Béatrice BELLAMY avec la rapporteure Sabrina SEBAIHI, la FFC est citée à deux reprises :

- À la page 32, pour des affaires antérieures à 2017, mais aucune référence n'est apportée sur lesdites affaires.
- À la page 182, à la suite des propos de Madame Véronique LEBAS, présidente du Comité Éthique et Sport, association que la FFC avait choisie pour l'accompagner sur le sujet de la lutte contre les violences de toute nature. Or, la Fédération a arrêté de travailler avec cette association, car elle n'honorait pas ses engagements, et ce, en dépit du règlement de la cotisation fédérale. La FFC conserve les différents échanges écrits attestant de ces dysfonctionnements.

En plus de remettre en cause l'administration publique et le système des cadres techniques, le rapport évoque les difficultés relatives au traitement des violences et à l'harmonisation des réactions par l'État au travers de la cellule Signal Sports. À l'aune de ces difficultés, le rapport préconise la création d'une autorité indépendante.

IV. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BUREAU EXÉCUTIF

1. Juridique

Christophe LAVERGNE annonce que le rapport de la direction juridique relate les différents dossiers en cours comme suit :

- La cellule de lutte contre les violences sexuelles a émis le souhait d'être accompagnée par une association spécialisée en la matière. En conséquence, la FFC a pris attache avec plusieurs associations et des échanges sont en cours.
- Plusieurs recours concernant des non-labellisations faisant suite à des décisions de la CACG sont actuellement traités.
- La mise en œuvre de la loi sur le sport de mars 2022 se poursuit avec l'élaboration du Règlement intérieur qui sera soumis à l'Assemblée générale de février 2024.
- La FFC est particulièrement impliquée dans l'Union des fédérations de sports professionnels, en particulier sur le sujet lié au décret relatif au partage de compétences entre les fédérations et les ligues.

Concernant la filiale France Vélo Événements, Christophe LAVERGNE tient à souligner que le principal objectif de son service et du Président Callot est de protéger le modèle associatif de la FFC tout en favorisant à la mise en place de l'activité commerciale afférente.

2. Ressources humaines

Christophe XHONNEUX annonce que l'effectif de la Fédération s'élève à 55,22 ETP en CDI et CDD à objet défini au 31 décembre 2023 et à 10,23 ETP en CDD, alternance, contrats de professionnalisation et CDDI. À l'approche des Jeux olympiques, la FFC compte un nombre plus élevé de salariés dédiés à cet événement.

À noter l'arrivée le 15 janvier 2024 d'un responsable des Services généraux qui sera chargé de la coordination des problématiques liées à l'immobilier (relocalisation de la FFC sur le site de Saint-Cyr; la programmation du chantier de Trappes; le déménagement du site de Montry) et à la gestion de la flotte automobile.

La Fédération a mis en place une formation sur l'écoconduite afin d'optimiser la conduite des véhicules fédéraux et les coûts de carburant.

Enfin, s'agissant de l'index sur l'égalité professionnelle, la FFC a dû produire un plan d'action malgré la réalisation d'un score supérieur au score plancher. Approuvé par le CSE, le plan a été déposé auprès de la Direction du travail.

3. Numérique

Fabien RAFFOUX annonce l'activation d'un « espace équipe », à l'instar des modèles « espace club » et « espace licencié », qui sera dans un premier temps ouvert aux directeurs sportifs, aux entraîneurs et aux directeurs techniques. Ils auront accès à toutes les informations concernant leurs équipiers — coordonnées, licences, résultats — et pourront autoriser leurs engagements. À terme, cet environnement permettra les labellisations.

Un « espace arbitre » et un « espace partenaire » seront également créés prochainement.

S'agissant du nouveau système d'engagement, il est totalement activé pour la multiliste dans les différentes disciplines. Pour rappel, la multiliste permet de n'ouvrir qu'un seul DO tout en prévoyant sur le système d'engagement des listes d'engagement séparées. En dehors de la Route pour laquelle des ajustements doivent être effectués, toutes les autres disciplines pourront générer des engagements spécifiques. À noter que ce système de multiliste n'est visible que sur le nouveau système d'engagement et le système MAJ sera arrêté à l'été 2024.

Didier MARCHAND s'étonne qu'il soit nécessaire d'effectuer une DO par épreuve Access dès lors qu'il y a plusieurs épreuves.

Fabien RAFFOUX répond qu'il s'agit de la réglementation fédérale lorsque plusieurs départs sont programmés et que plusieurs déclarations préfectorales doivent être effectuées.

Didier MARCHAND le conteste. La réglementation de base est la suivante : dans le cadre d'une épreuve Access, il est possible de faire partir tous les coureurs ensemble ou d'organiser des départs décalés (catégorie par catégorie) avec un seul DO et une seule déclaration préfectorale.

Fabien RAFFOUX confirme que dans ce dernier cas, un seul DO est en effet nécessaire, car il s'agit d'une seule bulle de course.

Nicolas ROUGEON explique qu'une seule déclaration est nécessaire, y compris dans le cadre de plusieurs départs, mais que les heures doivent être indiquées.

Vincent DEDIEU fait savoir que certaines régions effectuent tout de même plusieurs DO. De fait, il importe d'uniformiser le système.

Le Président le confirme.

4. DERS

Yannick POUHEY aborde les Championnats de France Piste Masters 2024 qui se tiendront à Bruay-la-Buissière. En raison de la taille de la piste (400 mètres), le Bureau Exécutif a dû travailler sur de nouvelles distances qui se rapprochent le plus possible de la réglementation habituelle.

Yannick POUHEY évoque la réglementation fédérale relative à l'affiliation et au classement des vélodromes, ainsi que les Règles Techniques de Sécurité Piste (RTS).

Afin d'uniformiser les pratiques, sur les propositions de la Commission Nationale Piste, le Bureau Exécutif a tenu à rappeler la réglementation subséquente : l'affiliation des vélodromes est obligatoire pour organiser des compétitions sur Piste. Pour pouvoir être affilié, un vélodrome doit être classé ou en cours de classement. Pour rappel, il existe trois types de classements : régional, fédéral et international. Des normes de classement ont été rédigées. Elles seront effectives à compter du 1^{er} janvier 2025 et devront impérativement être respectées.

S'agissant des RTS, Yannick POUHEY indique que le nouveau texte mentionne explicitement tous les éléments nécessaires (équipement et dispositifs de secours compris) à l'organisation d'une épreuve.

Le Président rappelle que le document relatif aux RTS est disponible sur la plateforme.

Yannick POUHEY évoque ensuite la création des Coupes de France Avenir Piste pour les catégories U17 et U19 hommes et femmes avec trois manches qui s'inscriront en complément de la Coupe de France Fenioux Élites. Pour rappel, il est indispensable d'organiser sur le territoire Français au moins une épreuve internationale Élites pour que l'Équipe de France soit autorisée à participer aux Championnats du monde. À noter que cette Coupe ne remplacera pas la Coupe de France U19 qui se court par sélections régionales ni la Coupe de France des départements U17.

Les principes de ces Coupes de France Avenir Piste U17/U19 sont les suivants :

- Catégories U17/U19 Hommes et U15/U17/U19 Femmes.
- 3 manches labellisées FFC.
- Toutes les disciplines de la Piste réparties sur les 3 manches (sprint et d'endurance - hors poursuites par équipes et vitesse par équipes).
- La participation est :
 - Libre : pas d'obligation à participer à l'ensemble des manches.
 - Ouverte aux Teams, Comités Régionaux, Comités Départementaux et Clubs.

- Sur chaque manche, la participation à l'ensemble des épreuves est obligatoire.
- Le programme de chaque manche est étalé sur 1,5 jour (détails du programme de chaque manche aux slides suivants).
- Pas de classement général à l'issue des 3 manches.
- Grilles de points particulières pour le classement des Teams et classement national Piste.

Nicolas ANDRÉ annonce que le Bureau Exécutif a statué en faveur d'une évolution du règlement des Championnats de France des Comités Régionaux à compter de la saison 2025. Désormais, les disciplines concernées par les Championnats de France des Comités Régionaux sont :

- Le VTT.
- Le BMX.
- Le BMX Freestyle (Park et Flat).
- La Route.
- La Piste.
- Le Cyclo-cross.
- Le Cyclisme en salle.
- Le Polo-vélo.
- Le Pumptrack.
- Le E-Cycling.
- Le Gravel.

Michel CALLOT déclare qu'un courrier relatif au certificat médical a été adressé aux organisateurs de cyclosporives pour les informer des modifications réglementaires concernant la prise de licence Compétition. S'agissant des non-licenciés, des séances de travail seront organisées avec la commission *ad hoc* et des organisateurs afin de mener une réflexion sur une éventuelle modification de la réglementation.

Le Président signale l'existence sur la plateforme d'un document récapitulant toutes les décisions réglementaires prises par le Bureau Exécutif.

V. INTERVENTIONS

1. Directeur du pôle médical

Éric MEINADIER présente Karine CORRION, enseignante-chercheuse à la faculté de Nice et Thomas LANTÉRI, futur doctorant qui rejoindra prochainement le pôle médical pour poursuivre le travail de Valentine FILLEUL qui a présenté sa thèse sur la vulnérabilité psychologique et physique des conduites dopantes en cyclisme de Haut-Niveau en décembre 2023.

Karine CORRION rappelle que ce projet scientifique a commencé en 2019 et que son objectif était l'établissement d'un programme de prévention dopage et de comprendre les mécanismes pouvant expliquer le dopage chez les sportifs de Haut-Niveau.

Parmi les éléments pouvant conduire au comportement de dopage figurent le burnout et le rôle conjoint des buts d'accomplissement.

Après une étude de tous les programmes antidopage parus de par le monde, il s'est avéré nécessaire de développer des facteurs motivationnels et de veiller au bien-être mental des sportifs.

La thèse dégage neuf grandes recommandations :

1. Opter pour une approche éducative multidimensionnelle avec une page Internet dédiée, des interventions clé en main sur la prévention antidopage, des flyers à télécharger. Il convient de tester une intervention à plus ou moins long terme de ce programme et de mesurer ses effets.
2. Valoriser des comportements sains avec la création du jeu CyClean qui a été testé auprès de collégiens d'une structure sportive niçoise.
3. Développer des valeurs morales au travers d'une approche éducative.
4. Individualiser les interventions avec un programme différent en fonction de chaque cible.
5. Favoriser l'interactivité en créant des échanges avec l'environnement (parents, coachs, dirigeants des structures cyclistes).
6. Impliquer l'entourage.
7. Prioriser l'intervention en présentiel qui demeure plus efficace que le format distanciel.
8. Offrir plusieurs sessions espacées dans le temps, car l'assimilation des éléments encourageant les comportements sains nécessite du temps.
9. Favoriser le bien-être et la santé mentale des participants.

Cette thèse a été relayée dans dix communautés au niveau national et international, et a fait l'objet de cinq articles scientifiques.

Pour rappel, le Code du sport (article L231-5) stipule que les fédérations sportives doivent veiller à la santé de leurs licenciés, notamment au niveau des programmes d'entraînement et des calendriers des compétitions. De fait, la santé mentale, physique et sociale des athlètes concerne un groupe d'acteurs plus large que les médecins et les psychologues.

En conséquence, les nouvelles questions de recherche ont trait à l'adhésion et à l'efficacité d'un programme antidopage, et à la mise en place d'un plan fédéral de promotion de la santé.

Cependant, il importe en amont de déterminer deux éléments essentiels :

- Existent-ils des obstacles à l'adhésion à ce programme de prévention et des facilitateurs pour mettre en place des interventions adaptées au regard des aspects sociaux, économiques et culturels selon les sportifs, les entraîneurs, les parents et les dirigeants ?
- Dans quelle mesure la littératie (motivations et compétences de l'individu lui permettant de comprendre et d'utiliser les informations relatives à la santé) et la santé mentale contribuent-elles à une meilleure compréhension des conduites envers le dopage ?

À l'aune de ces perspectives de recherche, les facteurs interpersonnels (famille, scolarité), les facteurs institutionnels (club, équipe), les facteurs liés à la communauté (ville, région), les facteurs publics et politiques seront pris en compte.

Thomas LANTÉRI procède à la présentation des cinq études scientifiques qui seront mises en place dans le cadre du nouveau programme de recherche sur la promotion des risques et la promotion de la santé :

- Comprendre les obstacles et les facilitateurs, ainsi que les besoins des différents acteurs écosociologiques (cyclistes, parents, entraîneurs, dirigeants). Cette étude se fera sur la base de trente participants au travers d'entretiens semi-directifs.
- Développer un questionnaire totalement en langue française et dédié spécifiquement au cyclisme pour mesurer la littératie en matière de prévention contre le dopage. Cette étude nécessite la participation de deux cents cyclistes.
- Mettre en place le programme de promotion de santé et d'évaluer son efficacité chez les cyclistes (taille idéale de l'échantillon : soixante personnes, toutes disciplines confondues) avec un suivi régulier de chaque sujet sur au minimum une année.
- Étudier la relation entre le burnout, l'anxiété et la résilience vis-à-vis du dopage. Un échantillon de deux cents cyclistes sera nécessaire pour cette étude dont les mesures se feront à partir de questionnaires basés sur la littérature scientifique. Elle permettra d'appréhender les mécanismes sous-jacents qui conduisent à l'intention de dopage.
- Tester les effets de la fatigue physique par rapport aux conduites dopantes. Cette étude qui se fera sur une base de trente sportifs et au travers d'un

exercice intense de plusieurs minutes permettra de déterminer si les attitudes dopantes évoluent avec la fatigue physique.

Catherine GASTOU juge les recherches présentées extrêmement intéressantes et relate les cas d'athlètes ayant vécu des épisodes dépressifs qui ont mentionné que leur détresse mentale était survenue à la suite d'une chute : se sentant seuls et abandonnés par leur équipe, ils se remettent profondément en question.

Elle signale ensuite deux éléments qui affectent aussi la santé mentale des athlètes :

- Le harcèlement qu'ils subissent par rapport à leur poids et qui les contraint à peser systématiquement leur nourriture.
- L'impact des nouvelles technologies, comme la géolocalisation et les capteurs de puissance qui compromettent le libre arbitre des athlètes.

Karine CORRION confirme que ces éléments sont aussi des sources d'anxiété et que les études présentées visent à apporter des facteurs protecteurs.

Xavier JAN explicite que les coureurs mentionnent que la géolocalisation et la sécurité en course sont les principales sources de stress. Il est important que les échantillons sur lesquels seront menées les études comprennent des coureurs professionnels pour qui la pression médiatique et la pression sociale, sont plus fortes, notamment chez ceux qui ont une famille à charge.

Karine CORRION partage cette dernière considération : le niveau d'anxiété et les problématiques différentes entre les coureurs professionnels et les coureurs Relève.

1. Président de la Ligue Nationale de Cyclisme

Xavier JAN tient à saluer la très belle victoire de Paul MAGNIER, jeune coureur de dix-neuf ans, lors du Trofeo Andratx en Espagne.

Pour la saison 2024, le cyclisme professionnel comptera 44 épreuves et 107 jours de courses. Le calendrier débutera le dimanche 28 janvier avec le Grand prix de la Marseillaise, première manche de la Coupe de France.

Les inscriptions des quatre équipes World Tour, d'une équipe Pro Team et de sept équipes Continentales, dont trois équipes Réserve, sont en cours d'enregistrement.

Les données concernant ces différentes équipes sont les suivantes :

- 211 coureurs sont enregistrés pour les équipes françaises, avec 137 Français et 74 étrangers.
- Les quatre équipes françaises World Tour comptent 108 coureurs, avec 59 coureurs français et 49 coureurs étrangers.
- Les équipes Pro Team comptent 21 coureurs français et 2 coureurs étrangers.

- Les équipes Continentales totalisent 57 coureurs français et 23 coureurs étrangers.

Ces différents éléments démontrent que la France demeure la première nation au monde en matière d'épreuves, d'équipes et de coureurs.

Décathlon devient le sponsor majeur de l'équipe Décathlon-AG2R avec un engagement particulièrement pour les cinq prochaines années. De son côté, B & B Hotels revient après un an d'absence.

Xavier JAN évoque ensuite le Championnat de France de Cyclo-cross qui a été un réel succès populaire, mais il regrette la faible participation des coureurs professionnels français causée par un calendrier Route extrêmement chargé. Pour rappel, le calendrier s'est achevé le 15 octobre 2023 en Chine et a repris le 15 janvier 2024 en Australie. De fait, ces coureurs ne peuvent plus se préparer aux épreuves nationales de Cyclo-cross. Face à cette situation, il serait pertinent de trouver une adéquation entre la Route et le Cyclo-cross.

En début d'année, l'Association nationale des jeux a mis en place l'obligation de diffuser durant les épreuves un message de prévention relatif aux jeux en direction des jeunes.

La LNC a engagé des travaux avec le ministère de la Transition énergétique concernant la consommation d'eau lors des compétitions, afin d'envisager des mesures opérationnelles visant à la réduire.

S'agissant du rapport réalisé par la Commission parlementaire et mentionné précédemment par Michel CALLOT, la Ligue s'interroge sur la notion de parité dans la mesure où son domaine de compétence a trait au cyclisme professionnel masculin Route. Sur les quarante-quatre comités d'organisation, un seul est pour l'heure dirigé par une femme.

De manière plus générale, les obligations concernant les administrateurs s'empilent sans qu'aucune réponse ne soit apportée aux questions posées aux différents ministères. Pour rappel, les comités d'organisation sont composés à 80 % de bénévoles, lesquels se découragent face aux nombreuses règles à mettre en œuvre.

À titre d'exemple, des tentatives sont toujours en cours pour trouver des solutions concernant la volonté des URSSAF régionales d'assujettir la totalité des prix des athlètes, alors qu'actuellement, ces prix sont soumis aux charges sociales à hauteur de 40 %. En outre, la question relative aux prix féminins demeure entière, puisque les rendez-vous planifiés avec le ministère sont systématiquement annulés.

Actuellement, il est difficile pour les différentes ligues de se faire entendre lorsque les sujets ne concernent ni les Jeux olympiques de Paris ni les sujets RSE. L'exaspération est particulièrement prégnante.

Sur le plan international, la situation demeure tendue en raison du désir de certaines équipes de fusionner en dehors de toute réglementation, d'autant que les derniers transferts de coureurs prometteurs sont source d'inquiétudes. Du fait de sa grande visibilité et de l'engouement populaire qu'il génère, le cyclisme est l'objet d'ambitions financières de la part de fonds d'investissement puissants capables d'investir des sommes colossales. Il est évident que les équipes françaises risquent d'avoir les plus grandes difficultés pour préserver leurs sponsors.

S'agissant de la sécurité, le cyclisme professionnel a connu en 2023 une progression de 13 % des accidents par rapport à 2022. Ce sujet est extrêmement préoccupant et il est urgent qu'une réflexion soit menée, notamment en ce qui concerne le matériel. À noter que le financement de l'organisation indépendante *Safer* mise en place par l'UCI demeure problématique puisque l'UCI a décidé que cette structure serait financée par les équipes, lesquelles devront refacturer leur contribution aux coureurs.

Un fonds de dotation sera mis en place le 19 février 2024. Il aura pour mission la réalisation de missions d'intérêt général éligible au régime du mécénat dans les domaines suivants : préservation de l'environnement face à la pratique du vélo dans l'espace public ; mise à disposition de matériels pour les publics défavorisés ; sécurité routière ; promotion du vélo comme moyen de locomotion alternatif ; soutien au développement de la pratique sportive chez les jeunes publics ; aide à l'emploi dans les métiers spécifiques du vélo ; promotion du bénévolat pour accompagner les associations relevant de la loi 1901 ; soutien à la formation des encadrants bénévoles. Ce fonds de dotation définira les projets, sollicitera des entreprises dans le cadre du mécénat et mettra en avant l'engagement sociétal de la Ligue.

2. Directeur technique national

En préambule, Michel CALLOT fait valoir que le rapport mentionne une étude particulièrement remarquable concernant les chiffres du développement : il donne à voir les résultats de la stratégie de développement lorsque les Comités Régionaux, les Comités Départementaux et les clubs s'en saisissent.

Christophe MANIN procède à la présentation d'un point d'étape relatif à la préparation aux Jeux olympiques de Paris 2024. Pour rappel, les six disciplines présentes aux Jeux olympiques sont :

- Le BMX Freestyle.
- Le BMX Race.
- La Piste endurance :
- La Piste Sprint.
- La Route.
- Le VTT XCO.

Le cyclisme comptera au total vingt-deux épreuves qui commenceront le 27 juillet 2024 avec le contre-la-montre et se termineront le 11 août 2024. Excepté les épreuves de

BMX Freestyle et la Route, toutes les autres épreuves se dérouleront sur le site de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Les effectifs de l'Équipe de France de cyclisme devraient se composer comme suit :

- Entre 30 et 32 athlètes, avec 5 à 8 remplaçants. Les femmes représenteront entre 40 et 45 % de l'Équipe.
- 48 staffs.
- 32 accréditations pour les athlètes et 2 accréditations pour les attachés de presse.

Les fédérations ont jusqu'au 8 mars 2024 pour déposer leurs listes larges, puis la formalisation interne des athlètes sera proposée au CNOSF qui la validera. Enfin, le 8 juillet 2024, les athlètes seront inscrits nominativement dans les compétitions.

Un contrôle d'honorabilité et une vérification de l'état civil seront effectués pour chaque staff.

Tous les sportifs et les staffs ont l'obligation de suivre une formation relative à la prévention du dopage sur le site de l'Agence mondiale antidopage (AMA).

Excepté pour les athlètes du BMX Freestyle qui seront logés au village olympique officiel, le village olympique du cyclisme sera situé au Châteauform de Tremblay. Il disposera également de règles de vie et d'une véritable organisation interne. Les athlètes seront dans un environnement calme et serein.

La FFC pourra utiliser ses véhicules, mais les noms des partenaires devront être occultés.

S'agissant des équipements, les athlètes disposeront de nouveaux vélos Look qui leur apporteront un réel gain aérodynamique. Les tenues réalisées par Le Coq sportif — fournisseur officiel — sont de très belle facture et particulièrement performantes.

Enfin, le projet de recherche THP CA a permis d'apporter aux athlètes d'importantes avancées sur le plan technique.

Christophe MANIN annonce qu'une circulaire visant à renforcer la pratique sportive des élèves a été publiée le 15 décembre 2023, dans le but de faire de la France une nation sportive durable. Ladite circulaire mentionne la remise en place, à compter de septembre 2024, du dispositif Sport Études qui remplacera les sections d'excellence sportive et qui permettra un allègement de la scolarité jusqu'à 4 h 30 par semaine et la possibilité de suivre des cours par correspondance. Seront concernés en priorité par ce dispositif :

- Les athlètes listés Haut Niveau.
- Les athlètes listés Espoirs.
- Les athlètes inscrits dans une structure PPF.
- Les athlètes identifiés par la DTN comme étant à haut potentiel.

La remise en place de ce dispositif constitue une excellente nouvelle, car il permet de favoriser le double projet des sportifs de Haut Niveau.

VI. PROPOSITIONS VIS-À-VIS DES FÉDÉRATIONS AFFINITAIRES

Michel CALLOT expose la situation avec les affinitaires ainsi que les discussions qui ont eu lieu au sein du bureau exécutif de la FFC.

Les textes existants et officiels sont ensuite rappelés, et les membres du Conseil Fédéral rapportent de nombreux cas où des zones de friction ont été observées et des abus constatés.

Un débat constructif sur les différents aspects s'instaure à l'issue duquel le Conseil Fédéral décide à l'unanimité d'intervenir collectivement sur ce sujet au travers de diverses mesures qui devront être précisées et appliquées dans un calendrier d'actions.

VII. POINT PARIS 2024

Ludivine DESMONTS-MORNET évoque le Relai collectif de la flamme dont les lieux et les noms des capitaines ont été annoncés le mercredi 10 janvier 2024. S'agissant de la FFC, les lieux sélectionnés sont le Mont-Saint-Michel et le mont Ventoux, et les deux capitaines de route sont Guillaume MARTIN et Anne-Caroline CHAUSSON. Tant le choix des lieux que le choix des athlètes ont été très largement cités par les médias.

Dans le cadre de la billetterie populaire, la FFC disposera de 640 places pour les Jeux olympiques et de 234 places pour les Jeux paralympiques. Ces places seront en priorité attribuées aux Comités Régionaux et Comités Départementaux.

En ce qui concerne le programme « Allez les Bleus », programme destiné à rassembler les supporters afin qu'ils soutiennent les équipes nationales olympiques et paralympiques, dix-huit sessions de cyclisme seront concernées avec des carrés de supporters qui seront proposés aux porteurs de billets. S'ajouteront à ces personnes cinq leaders d'ambiance sur chaque session et dix leaders sur les sessions de VTT. Le CNOSF offrira un total de cent billets à l'ensemble de ces leaders d'ambiance.

La FFC disposera d'un pavillon spécifique au sein du Club France où seront déployées des présentations des différentes disciplines et des animations autour du vélo. Quant au hall de célébration, dont l'entrée sera payante, il permettra de célébrer les athlètes médaillés.

VIII. MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA LIGUE NATIONALE DE CYCLISME ET DES STATUTS DE LA FFC

Christophe LAVERGNE explique que la Ligue, à la demande du ministère des Sports, a procédé à la modification de ses statuts lors de son Assemblée générale

extraordinaire du 8 décembre 2022 en y intégrant deux articles qui figuraient dans son règlement général. Les articles sont les suivants :

- L'article 11 relatif à la répartition des droits de vote à l'Assemblée générale.
- L'article 29 relatif à la Commission de surveillance des opérations électorales de la Ligue.

Comme stipulé dans les statuts de la LNC, ces modifications doivent être soumises à l'approbation de l'Assemblée générale de la FFC.

Il poursuit avec les statuts adoptés lors du Congrès Fédéral de 2023 qui prévoyaient de possibles modifications apportées par le ministère des Sports sans que le sens des textes soit remis en question. Ces modifications concernent :

- La suppression des références au règlement disciplinaire antidopage (articles 6 et 11).
- La référence à l'article 131-26 du Code pénal concernant l'incompatibilité électorale résultant d'une interdiction de droit de vote ou d'inéligibilité (articles 20 et 26).
- S'agissant de l'indemnisation du Président de la Fédération, la décision du Conseil Fédéral interviendra dans un délai de deux mois à compter de chaque élection du Président (article 29).
- La consécration statutaire du Comité d'éthique (article 34 bis).

Ces modifications seront portées à la connaissance de l'Assemblée générale de la FFC qui aura le dimanche 25 février 2024.

Tous les éléments relatifs à ces deux sujets sont disponibles sur la plateforme numérique de la Fédération.

IX. PROPOSITION DE MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR À SOUMETTRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Gilles DA COSTA explique qu'un travail visant à faire évoluer le Règlement intérieur de la FFC a été réalisé afin de compléter ses statuts à l'aune de la nouvelle loi sur le sport. Il procède à la présentation des modifications majeures apportées au Règlement intérieur de la FFC qui ont trait aux points subséquents :

- L'Assemblée générale.
- Le Bureau Exécutif.
- Le Conseil Fédéral.
- La désignation des représentants des entraîneurs et des arbitres.
- L'institut national de formation (INF).
- La Commission des sportifs de Haut Niveau.
- Le Conseil national des présidents de territoires qui remplace le Conseil national des présidents de régions.

L'Assemblée générale électorale se tiendra le samedi 14 décembre 2024 avec la présentation des candidats. Les votes s'étaleront sur plusieurs jours. La proclamation du nom de la présidente ou du président aura lieu le jeudi 19 décembre 2024. Puis, les autres scrutins seront ouverts et la proclamation des résultats *ad hoc* se fera le dimanche 22 décembre 2024.

La nouvelle équipe prendra ses fonctions le 2 janvier 2025.

Ces modifications du Règlement intérieur seront soumises à l'approbation de l'Assemblée générale du 25 février 2024.

Le Président adresse tous ses remerciements à Michel CALLOT, Gilles DA COSTA, Yannick POUHEY et Christophe LAVERGNE pour leur précieux travail concernant la refonte du Règlement intérieur.

Pascal SERGENT estime que l'implication des clubs dans les instances fédérales est une évolution positive. Pour autant, il redoute que le nombre de clubs provoque un déséquilibre entre les régions, et pénalise en conséquence les comités de plus petite taille.

Michel CALLOT souligne que cette question est largement prise en compte dans les statuts puisque le vote des clubs ne compte que pour 50 %. Cependant, de manière plus générale, il s'agit d'une problématique récurrente qui concerne toute élection nationale.

Yannick POUHEY signale que ces 50 % ont été imposés par la nouvelle du 2 mars 2022.

Carole GAMBA souhaite savoir si un délégué régional peut aussi être un votant pour son club.

Gilles DA COSTA confirme qu'il est possible pour un délégué de voter pour son club, la personne est dans un premier temps la représentante de son club, puis dans un second temps elle est la représentante des clubs dans la dynamique d'un Comité Régional ou d'un Comité Départemental.

Catherine GASTOU demande si le décalage horaire sera pris en compte.

Gilles DA COSTA répond par la positive dans la mesure où le vote se déroulera sur plusieurs jours.

Le Président soumet au vote la refonte du Règlement intérieur de la FFC exposée par Gilles DA COSTA.

La refonte du Règlement intérieur de la FFC est adoptée à l'unanimité des votants.

X. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DIMANCHE 25 FÉVRIER 2024

Michel CALLOT déclare que le Comité Départemental de la Loire a disparu à la suite d'une procédure de liquidation judiciaire. Lors de sa séance du 22 janvier 2024, le Bureau Exécutif a validé le principe de création d'un nouveau Comité Départemental de la Loire au cours de l'année 2024 dans le respect des conditions suivantes :

- Élaboration d'un projet de statuts de la nouvelle entité.
- Élaboration d'une Assemblée générale constituante sous l'autorité du Comité Régional FFC Auvergne-Rhône-Alpes qui a assuré la continuité de l'activité.
- Organisation des élections des instances dirigeantes de la nouvelle association.
- Dépôt en préfecture des statuts de la composition de l'organe dirigeant nouvellement élu.

Il est proposé au Conseil Fédéral d'intégrer la création de ce Comité Départemental dans l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale.

Vincent MARGOTTON s'enquiert de la destination des fonds qui appartenaient au précédent Comité Départemental de la Loire.

Michel CALLOT explicite que la décision concernant ces fonds revient entièrement et uniquement au Comité Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes. Le Siège fédéral ne peut en aucun cas intervenir dans sa décision.

Nathalie THIMEL-BLANCHOZ annonce que l'Assemblée générale de l'Auvergne-Rhône-Alpes a voté la rétroversion de la somme générée par les compétitions au nouveau Comité Départemental de la Loire. Cette décision a été annoncée par Christelle REILLE, présidente du Comité Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Président soumet au vote du Conseil Fédéral la proposition visant à inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 25 février 2024 la création d'un nouveau Comité Départemental de la Loire.

La proposition visant à inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 25 février 2024 la création d'un nouveau Comité Départemental de la Loire est approuvée à l'unanimité des votants.

Yannick POUHEY expose l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale comme suit :

1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 février 2023
2. Rapport moral présenté par le Secrétaire Général — Approbation
3. Rapport financier présenté par le Trésorier Général
4. Rapport du commissaire aux comptes
5. Approbation des comptes
6. Présentation du budget par le Trésorier Général — Approbation

7. Intervention du Président du Conseil Fédéral
8. Fixation des montants de cotisation 2024 et 2025 des clubs — Affiliation
9. Rapport du Président de la Ligue Nationale du Cyclisme ou de son représentant
10. Rapport de la Médecine Fédérale
11. Intervention du Directeur Technique National
12. Résolution relative à la création d'un Comité départemental FFC de la Loire
13. Résolution relative aux modifications statutaires de la LNC
14. Résolution relative aux modifications du règlement intérieur de la Fédération
15. Information sur les statuts de la Fédération, suite à la délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 février 2023
16. Information sur les conditions de constitution et les modalités de fonctionnement de la Filiale France Vélo Événements, suite à la délibération de l'Assemblée Générale du 26 février 2023
17. Intervention des personnalités
18. Remise des diverses récompenses et médailles
19. Allocution de clôture par le Président de la FFC

Le Président met aux voix la proposition d'ordre du jour exposée par Yannick POUHEY.

L'ordre du jour de l'Assemblée générale du dimanche 25 février 2024 est approuvé à l'unanimité des votants.

XI. CLÔTURE DES COMPTES AU 31/10/2023

En préambule, Gilles DA COSTA adresse tous ses remerciements à la Direction administrative et financière pour son travail concernant la clôture des comptes 2023.

Pour rappel, l'année 2023 faisait suite à une année 2022 qui était une année exceptionnelle du fait de l'organisation de trois Championnats du monde très favorable à l'activité et au résultat fédéral. Aussi le bilan de l'année 2023 aurait-il dû être plus classique.

Or, le nombre de licenciés s'est établi à 107 872, soit un nombre en baisse par rapport aux prévisions définies et par rapport à l'année 2022, causant un impact défavorable sur le budget.

Par ailleurs, l'exercice a été affecté plus fortement que prévu par le contexte inflationniste, notamment en raison de la réalité des dépenses liées aux déplacements aériens nécessaires, bien souvent lointain, dans la quête de points en vue de la qualification des athlètes aux Jeux olympiques de Paris.

Parallèlement, le risque majeur lié à un accident survenu en 2002 dans le cadre d'une épreuve BMX a pu être écarté à la faveur d'une négociation portée par voie d'avocat devant le Fonds de Garantie des Victimes des actes de Terrorisme et autres Infractions (FGTI) qui a permis de ramener la charge au montant couvert par l'assurance. Il est évident que cette situation était de nature à mettre la FFC dans une position

extrêmement compliquée. Pour rappel, le compétiteur victime de l'accident en 2002 a été pris en charge par le FGTI, lequel s'est subrogé à ses droits avant de lancer une action contre la FFC pour récupérer les fonds engagés.

D'autres caractéristiques singulières ont marqué l'année écoulée :

- La FFC a créé avec la société Hopscotch une société par actions simplifiée, France Vélo Événements (FVE), dont elle détient 49 % du capital.
- Elle a finalisé le 23 décembre 2022 l'acquisition du nouveau site à Trappes, lequel fait désormais entièrement partie de son patrimoine. Cette acquisition s'est faite notamment à la faveur de subventions émanant de la région Île-de-France et du département des Yvelines, de la communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. Quant à l'ANS, elle soutiendra pour sa part l'aménagement du site.
- La FFC est prestataire pour l'organisation des Jeux olympiques de Paris 2024 au travers d'un consortium avec l'UCI et ASO. Cette prestation fait l'objet d'une rémunération sur 2023 et 2024.
- Les Championnats du monde de Glasgow, première édition des championnats unifiés toutes disciplines, ont nécessité un déplacement d'une délégation extrêmement importante des athlètes.

S'agissant du bilan, il s'établit à 13,2 millions d'euros, avec une partie acquisition liée aux locaux de Trappes et une perte corrélée au compte de résultat avec l'enregistrement d'un déficit de 251 000 euros, somme qui impacte les fonds propres de la Fédération qui étaient portés à 1,7 million d'euros et qui s'élèveront à 1,5 million d'euros à la fin de l'année comptable 2023. Aussi, le seuil d'un million d'euros défini par la gouvernance fédérale au début de son mandat est parfaitement respecté.

À fin octobre, le résultat cumulé est de -251 000 euros. Il est par conséquent supérieur de 8 000 euros au résultat cumulé attendu au budget rectificatif. Il repose toutefois sur des variations par rapport au budget qui proviennent principalement :

- De la DTN : -975 000 euros.
- Des écritures de stocks : -193 000 euros (les sorties ont été plus importantes que les prévisions, tandis que les entrées ont connu une baisse).
- De la Vie associative/services généraux : +894 000 euros.
- D'un écart favorable de la DERS : +305 000 euros.

Vie associative

Les écarts constatés proviennent essentiellement :

- Du budget de 125 000 euros dédié au dispositif « Tous en selle » n'a pas été utilisé et demeure à l'identique.

- D'une économie de 289 000 euros a été réalisée sur les assurances : la provision constituée dans les comptes 2022 sur la régularisation à venir sur le nombre de licenciés s'est révélée supérieure à la réalité. De plus, l'assureur a facturé sur une base de 102 064 licenciés et donc une régularisation sur 2024 est à venir (107 872 licenciés en réel).
- D'une économie de 96 000 euros de la Communication, tandis que les frais liés à la vie fédérale accusent un dépassement de 71 000 euros, et ce, malgré une économie de 31 000 euros dégagée par les commissions.

À noter que le coût de l'abandon des droits d'engagements sur les catégories jeunes s'est révélé plus élevé que prévu (-62 000 euros) et que les recettes liées aux mutations connaissent une contraction (-59 000 euros).

Enfin, les honoraires d'avocats ont connu un dépassement de 22 000 euros en raison de la négociation avec le Fonds de Garantie des Victimes des actes de Terrorisme et autres Infractions (FGTI).

DTN

Cette direction présente un dépassement de 696 000 euros par rapport au budget rectificatif. Cet écart provient :

- Pour 691 000 euros du Plan de performance :
 - Achats de matériels, notamment de nouveaux maillots (143 000 euros).
 - Recours à des intervenants extérieurs (84 000 euros, dont 41 000 euros pour le BMX).
 - Investissements importants liés aux Championnats du monde de Glasgow et aux Jeux olympiques Paris 2024 (268 000 euros).
 - Nombreux déplacements liés au programme olympique, tels que des déplacements à Jakarta et au Caire pour la Piste et en Argentine pour le BMX (249 000 euros).
 - Quant au programme relève, il dégage une économie de 44 000 euros.
- Pour 150 000 euros des frais généraux, avec une augmentation de 90,4 000 euros des frais liés aux véhicules (déplacements supplémentaires) et de 35 000 euros liés au fonctionnement de la restauration du Cube.
- Pour 142 000 euros de l'INF (le programme Génération Vélo a été surestimé en 2023 créant un impact défavorable sur le résultat de 51 000 euros et les formations d'État dont la non-disponibilité des formateurs affecte le résultat de -51 000 euros).

- Pour 98 000 euros du développement associatif en raison du non-versement de subventions promises. Cette situation traduit un resserrement des budgets des partenaires publics.

Les dépassements sont tempérés par le médical (+85 000 euros) et par un effet positif sur les stocks de +331 000 euros au total.

DERS

Le bilan passe de -805 000 euros à -500 000 euros. Si les épreuves officielles et les Coupes du monde rapportent plus que prévu (respectivement 116 000 euros et 102 000 euros), les recettes des Championnats de France, toutes disciplines confondues, sont en recul (-57 000 euros).

S'agissant des Championnats du monde, un produit reliquat de 100 000 euros de la Piste 2022 avait été inscrit au budget rectificatif. Or, une série de charges non budgétées a totalement absorbé ce reliquat. La non-comptabilisation de ces dépenses dans les prévisions de bilan est fort regrettable.

Autres activités

La situation des partenariats se révèle plus favorable que prévu, à l'inverse de la partie développement dont les produits sont en recul de 70 000 euros, notamment en raison des stages et des séjours qui peinent à trouver leur public.

En ce qui concerne les dotations aux provisions (55 000 euros), elles se répartissent comme suit :

- 10 000 euros de provisions indemnités pour les départs en retraites et les médailles du travail.
- 45 000 euros au titre de la créance sur l'Agence 3L (boutique) qui est en cessation de paiement et qui doit cette somme à la FFC.

Aussi, le résultat s'établit à 144 000 euros au lieu de 199 000 euros.

S'agissant des stocks de la DTN, par rapport au budget qui tablait sur un impact global FFC de -212 000 euros (variation et dépréciation), le réalisé global se traduit par une charge de 193 000 euros supérieure. La FFC a par conséquent un écart budgétaire significatif. Sur le plan comptable, à la clôture, la variation de stocks (-7 000 euros) et la reprise de dépréciation (-12 000 euros) ont une ampleur limitée. Les difficultés de la Fédération à anticiper les niveaux dans le budget sont à l'origine de ces écarts. À l'horizon du déménagement des locaux de Montry vers ceux de Saint-Quentin-en-Yvelines et de Trappes, il importe d'assurer une mise à niveau des méthodes et de l'épuration des stocks eu égard à l'ancienneté de certains matériels.

À noter que la Commission des finances a émis à l'unanimité un avis favorable sur la clôture des comptes 2023 le 22 janvier 2024.

XII. INTERVENTION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Christian ANTOUNE adresse tous ses remerciements aux équipes du service comptable et du service juridique, les équipes de Montry et de Saint-Quentin-en-Yvelines, ainsi que le Président de la FFC, Gilles DA COSTA et Christophe XHONNEUX pour leur précieuse contribution à l'élaboration de son rapport.

Les différents contrôles ont été effectués par trois auditeurs en plus du commissaire aux comptes qui sont intervenus plusieurs fois sur place et en cabinet. Ce dernier a mis plus particulièrement l'accent sur le contrôle des éléments patrimoniaux de la FFC qui permettent de déceler d'éventuelles difficultés sur les comptes de résultat. À noter également qu'au fil des années, le cabinet a constaté une amélioration de la qualité des documents fournis, une digitalisation croissante du service comptable et des éléments nécessaires aux différents contrôles, éléments qui améliorent de manière incontestable les conditions de travail.

Les contrôles réalisés sont ensuite exposés comme suit :

Les immobilisations

Le niveau d'investissement de la FFC sur l'année 2023 s'établit à 3 178 000 euros versus 131 000 euros pour les désinvestissements. Des actifs corporels, terrains et constructions apparaissent dans le bilan de la FFC du fait de l'acquisition des locaux de Trappes. Conformément au plan d'amortissement, tous les éléments comptables ont été intégrés dans le bilan.

Les sorties de l'exercice s'expliquent essentiellement par la vente définitive du site de Montry et des aménagements *ad hoc*. Les mises au rebut de logiciels et de licences, et de cession de matériels de transport.

Cut-Off

Les contrôles relatifs à la césure de l'exercice ont décelé peu d'anomalies. L'utilisation intégrée du logiciel CEGID qui est désormais bien maîtrisé a permis de limiter fortement le risque de factures non parvenues en fin d'année.

Le taux de circularisation des fournisseurs (contrôle des soldes réciproques) s'élève à 35 %, taux qui demeure relativement correct.

Les Comités Régionaux

Le solde global des Comités Régionaux qui s'élève à 154 000 euros (versus 145 000 euros en N-1) témoigne d'un suivi de qualité. À la suite des 21 demandes de confirmations directes, le commissaire aux comptes a obtenu 11 réponses, soit plus de 50 % de réponses (versus 14 % en 2021 et 27 % en 2022). Ce retour a permis une

validation des soldes réciproques. Pour autant, il est certain qu'une réponse de tous les comités permettrait une analyse plus fine de la situation globale.

S'agissant des provisions, le cabinet n'a détecté aucun risque particulier.

Les stocks

Ces dernières années, les stocks affichaient une tendance à la hausse importante. Or, sur l'exercice 2023, cette tendance a été clairement freinée. De plus, le contrôle de ces stocks s'est révélé insatisfaisant à cause de la mise au jour d'écarts incohérents dans le comptage des vélos, en particulier sur le site de Bourges, écarts pour lesquels aucune explication n'a pu être apportée. Il est évident que dans ces conditions, l'impact défavorable des stocks est avéré sur les comptes fédéraux certaines années, d'autant que la valorisation des nouveaux vélos est plus élevée qu'habituellement du fait notamment de l'inflation.

Il est rappelé que la FFC déprécie fortement (à hauteur de 40 %) son stock dès la première année et qu'au-delà de la quatrième année, le stock est provisionné à 85 %, mais avec un plafond. Aussi, le cabinet valorise ce stock à hauteur de 15 %.

À noter que plus de 70 % du stock a moins de dix ans. La valeur brute des 30 % ayant plus de dix ans s'élève à 698 000 euros. Lors du passage de Montry à Trappes, il conviendra d'être attentif à la dépréciation de cette partie, car elle pourrait avoir une incidence sur les comptes fédéraux de l'ordre de 104 000 euros.

La gestion du stock pourrait être améliorée, car actuellement l'outil CEGID ne donne pas entière satisfaction en matière d'utilisation et d'extraction des informations. En outre, il conviendrait d'améliorer le suivi des transferts entre les dépôts et de limiter la création de ces derniers : la multiplication des dépôts complique le contrôle des stocks.

La trésorerie

Au sein des capitaux propres, la ligne relative aux subventions d'équipement est désormais particulièrement significative, dans la mesure où lesdites subventions sont reversées au même rythme que les amortissements. En conséquence, elles sont peu à peu portées au compte de résultat. Pour autant, elles ne consolident aucunement les capitaux propres. Le niveau de trésorerie demeure satisfaisant et aucune alerte particulière n'est à signaler pour l'exercice 2023.

Les provisions pour risques

Le montant des provisions est passé de 201 000 euros à 40 000 euros. (Dossier My Coach ; prud'hommes ; indemnités transactionnelles et provision liée à une erreur de versement sur un compte fournisseur).

Les provisions pour impôts

Les provisions pour impôts (CFE liée au déménagement de Rosny à Saint-Quentin-en-Yvelines) ont été reprises et impactent positivement le résultat.

La couverture des prix

La trésorerie active permet de couvrir largement la couverture des prix.

Le cycle social

Une prime de précarité de 26 000 euros qui n'avait pas été provisionnée a été détectée.

Les contrôles juridiques

Le cabinet a constaté que les décisions prises par l'Assemblée générale étaient appliquées.

Les notes de frais

Aucune anomalie n'a été détectée depuis plusieurs années.

Les capitaux propres

La Fédération a intégré dans ses comptes un emprunt de 1,5 million d'euros qui constitue une capitalisation (locaux de Trappes).

Autres contrôles

Dans le cadre de l'acquisition de parts de la filiale France Vélo Événements, la convention *ad hoc* sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale de la FFC qui se déroulera le dimanche 25 février 2024.

Le cabinet attire l'attention sur le mode de participation à la gouvernance de cette société, afin que les statuts associatifs de la Fédération ne soient pas remis en cause.

Le commissaire aux comptes invite les membres du Bureau Exécutif et les membres du Conseil Fédéral à réaliser une déclaration d'intérêts qui permettra de visualiser leurs intérêts dans des entités, et ainsi d'appréhender d'éventuelles structures ayant des intérêts communs, puis de les rappeler à l'Assemblée générale pour les faire voter.

Le contrôle de dépôt des comptes de la FFC au Journal officiel

Pour rappel, la publication des comptes annuels et du rapport du commissaire aux comptes est obligatoire pour les associations et les fondations lorsque le montant des dons et/ou des subventions au cours de l'exercice comptable atteint 153 000 euros.

La FFC a rempli cette obligation légale puisqu'elle a déposé les comptes annuels N-1 au Journal officiel le 5 avril 2023.

En ce qui concerne le contrôle de la Cour des comptes dont bénéficie la FFC, Christian ANTOUNE invite le Siège fédéral à lui communiquer le rapport qui en découlera ainsi que les conclusions afférentes.

En conclusion, aucun point de litige sur l'exercice comptable 2023 n'a été constaté. Lors de la prochaine Assemblée générale, le commissaire aux comptes annoncera que les comptes de la FFC feront l'objet d'une certification pure et simple par son cabinet.

Le Conseil Fédéral émet à l'unanimité un avis favorable sur la clôture des comptes 2023 exposés par le Trésorier général.

XIII. BUDGET 2024

En préambule, Gilles DA COSTA annonce que le Bureau Exécutif a fait le choix d'afficher un excédent pour le budget 2024 afin de rétablir la perte de 200 000 euros constatée en 2023 par un exercice bénéficiaire.

Le budget 2024 nécessitera des points de vigilance particuliers en matière de gestion, d'état de rapprochement, d'utilisation des outils et du pilotage associé. Ledit budget sera évidemment dominé par la présence des Jeux Olympiques de Paris 2024 avec une dimension sportive (pour la DTN), une dimension événementielle (pour la DERS en tant que prestataire et pour la Communication) et une dimension organisationnelle avec la relocalisation temporaire du Siège fédéral du 15 juin au 15 septembre dans les locaux de l'IAT à Saint-Cyr-l'École qui supposera un déménagement.

Par ailleurs, il conviendra de trouver toutes les conditions idoines pour lancer après les Jeux olympiques le chantier du site de Trappes avec la définition des besoins, la programmation du chantier et le lancement des travaux.

Enfin, le déploiement des axes relatifs au Projet de mandat « Tous en selle 2024 » devra être poursuivi.

S'agissant du plan financier, les fonds propres de la FFC s'établissent à 1,5 million d'euros hors subventions en 2023, exercice qui s'est soldé par un déficit de 251 000 euros. La volonté est de proposer un budget tenant compte de l'année olympique tout en ne remettant pas en cause la santé financière de la FFC. Quant à la prestation facturée dans le cadre de l'organisation des Jeux olympiques, elle doit pouvoir permettre de dégager des moyens pour financer le chantier de Trappes, lequel s'annonce plus onéreux qu'initialement envisagé, en raison de l'inflation, d'une tension sur le marché des artisans et des besoins qui se dessinent.

À noter l'impact positif de 85 000 euros sur France Cyclisme, du fait de l'arrêt de la parution. Les coûts résiduels (masse salariale, frais de structures absorbés) sont rebasculés sur la Communication et le Marketing.

Les points suivants ne sont pas traités dans ce budget :

- Les travaux concernant les locaux de Trappes.
- Les éléments liés à la filiale FVE.
- La TVA que souhaite imposer Saint-Quentin-en-Yvelines à la FFC dans le cadre des mises à disposition, alors que la convention actuellement en vigueur ne prévoit pas l'application de cette taxe.
- La Fan Zone pour les Jeux olympiques.
- Les demi-postes pour la RSE et la Commission Sport Pro Féminin, qui s'avèrent difficiles à financer (elles représenteraient au total une charge de l'ordre de 53 000 euros) eu égard aux impasses financières actuelles constatées lors de l'élaboration du budget.

Le résultat au budget est de -268 000 euros, soit 527 000 euros de mieux versus le résultat du budget rectificatif 2023.

Services généraux et action fédérale

En ce qui concerne les ressources de base, elles augmentent de 113 000 euros du fait notamment :

- Des affiliations : une part de ce produit était précédemment affectée à France Cyclisme, elle revient dans l'équilibre général avec l'arrêt de la publication.
- Des assurances refacturées qui augmentent en raison de la dernière partie de la hausse du coût de l'assurance (2/12^e) répercutée.
- Des licences qui ont été calculées sur une hypothèse à 108 500 licenciés.

Pour rappel, l'année 2023 avait bénéficié d'une affectation de 140 000 euros issus de la caisse de secours amateurs (sommes dont l'antériorité est supérieure à cinq ans). En 2024, cette somme ne sera que de 7 000 euros sur l'année supplémentaire reprise afin de rester à cinq ans d'antériorité.

S'agissant des charges, les principales évolutions ont trait :

- Aux assurances (+55 000 euros) : cette évolution est due au complément lié aux 2/12^e restant de l'application de l'augmentation. Les assurances refacturées ont été ajustées également.
- Aux Jeux olympiques (+80 000 euros) : une enveloppe exceptionnelle a été prévue afin de financer l'achat de billets (40 000 euros) et de couvrir des frais divers (hébergement, déplacements, etc.) des élus sur la période olympique.
- À la Communication (+75 000 euros) : cette évolution s'explique principalement par les actions diverses prévues lors des Jeux olympiques (+33 000 euros sur

la ligne budgétaire globale) et par une campagne de publicité envisagée pour la rentrée des clubs en septembre 2024 (+100 000 euros) que compensent des moyens réduits sur d'autres lignes (-61 000 euros sur nouveaux projets).

- Aux charges de personnel (+171 000 euros) : le rattrapage exceptionnel de l'abattement de la taxe sur les salaires des trois dernières années ayant impacté favorablement 2023 n'est pas par essence reconduit en 2024. À noter par ailleurs la création d'un poste de responsable des Services généraux.

DTN

L'autofinancement fédéral s'établit à 3 millions d'euros. Eu égard à la tenue des Jeux olympiques en France, il est nécessaire de poursuivre la quête de qualifications, quête qui implique des déplacements à l'étranger.

S'agissant du développement associatif, il sera en phase avec la situation de l'année 2023 qui n'était pas au niveau attendu.

Quant aux frais généraux, ils intègrent les effets de l'inflation plus fortement qu'en 2023.

DERS

Les charges de personnels (en hausse de 317 000 euros) sont principalement reliées au marché COJO (258 000 euros). Un volant de primes exceptionnelles représentant 36 000 euros chargés est inclus et une prestation diverse de 69,7 000 euros sur la Piste est également imputable aux Jeux olympiques (charges de structure).

Toutefois, un produit lié aux Jeux Olympiques de 1 151 000 euros est prévu sur 2024 et s'ajoute au produit de 151 000 euros au rectificatif 2023 pour s'établir à 1 302 000 euros au total des deux exercices.

Enfin, le bonus de 100 000 euros constaté a posteriori sur les championnats du monde 2022 disparaît en 2024.

Pour la première fois, la contribution de la FFC au budget de la DERS sera particulièrement faible du fait de sa participation à l'organisation des Jeux olympiques Paris 2024.

Autres activités

À la faveur de la notoriété grandissante de la FFC, le sponsoring est en hausse. Il en est de même du développement DTN qui connaît une amélioration de 151 000 euros de l'impact résultat.

Les charges de personnels en hausse (+87 000 euros) du fait :

- Du transfert des charges de personnels anciennement sur France Cyclisme (68 000 euros)
- De la création d'un poste de Community manager en CDD pour renforcer l'année des Jeux olympiques (38 000 euros).

Masse salariale

La masse salariale 2024 budgétée s'élève à 4 880 000 euros. Elle progresse de +380 000 euros, soit 8,4 %, par rapport à la masse salariale du budget rectificatif 2023. Toutefois, cette masse tient compte d'un périmètre différent puisqu'elle intègre les CDD pris en conséquence de la prestation réalisée pour les Jeux olympiques, ainsi qu'un volant de primes sur ce sujet. Déduction faite de cet impact évalué à 277 000 euros, la masse salariale est ramenée à 4 617 000 euros, soit +101 000 euros (+2,3 %).

Investissements

Les demandes d'investissements se montent à 355 000 euros TTC.

Les montants plus importants sont les suivants :

- 200 000 euros pour Trappes : hypothèse du lancement des travaux après les Jeux olympiques.
- 82 000 euros pour la DSI et le Web : prise en compte d'un volant de 35 000 euros pour couvrir d'éventuelles pannes et de l'achat de matériel (renouvellement). Par ailleurs, la croissance d'effectif engendre *de facto* des besoins en matériel informatique.
- 19 000 euros pour des rachats de licences logiciels.
- 32 000 euros pour la DERS : divers matériels.
- 20 000 euros sur la DTN (hors développement) : constitution d'une enveloppe de réserve.

Gilles DA COSTA déclare que le budget 2024 a reçu un avis favorable de la Commission des finances et une approbation du Bureau Exécutif le 22 janvier 2024.

Nicolas ROUGEON revient sur l'arbitrage concernant le demi-poste dédié à la RSE et indique qu'il importe que la FFC dispose d'une telle fonction dans la mesure où il s'agit d'un enjeu essentiel.

Michel CALLOT explique que le champ des demandes et des missions émanant des autorités de tutelle ne cesse de s'élargir, impliquant une main-d'œuvre supplémentaire. La FFC est pleinement consciente de l'importance de la RSE et des enjeux environnementaux. Aussi, est-il absolument nécessaire qu'elle dispose en

interne d'un relai professionnel. Il s'agit d'un sujet prégnant sur lequel la Fédération mène une réflexion.

Nathalie THIMEL-BLANCHOZ observe que les problèmes relatifs à la gestion des stocks sont relevés chaque année par le commissaire aux comptes. Dès lors, elle s'interroge sur les solutions pour remédier à cette situation récurrente.

Michel CALLOT confirme qu'il s'agit d'une problématique récurrente liée à la complexité de l'organisation fédérale. Il rappelle que les entrées peuvent être liées à des partenariats en contrepartie d'une valeur et à des achats propres. De fait, la gestion comptable se révèle particulièrement compliquée, car elle implique des éléments relatifs à la variation et à la dépréciation du stock.

Du surcroît, la gestion physique du stock est également complexe en raison de l'existence de plusieurs sites qui créent des croisements de matériels et qui requièrent des outils de traçabilité puissants dont ne dispose pas la FFC. Cependant, l'installation d'un centre technique unique à Trappes et le recrutement d'un responsable des services généraux devraient permettre une meilleure appréhension de la gestion des stocks.

Le Président soumet à l'avis du Conseil Fédéral le budget 2024 présenté par Gilles DA COSTA.

Le budget 2024 recueille un avis favorable.

Gilles DA COSTA aborde les relations entre la FFC et les Comités Régionaux et déclare que les paiements sont effectués dans des délais convenables.

Dans le cadre du contrôle de la Cour des comptes dont bénéficie la Fédération, il est possible que certains Comités Régionaux soient également auditionnés.

À noter que ce contrôle, dont la restitution du rapport devrait intervenir à la fin de l'année 2024, représente une charge de travail considérable pour les équipes fédérales et les élus du Bureau Exécutif.

XIV. COMMISSIONS SPORTIVES

1. Jeunesse

Nicolas ANDRÉ évoque le Trophée de France des Jeunes Cyclistes qui aura lieu à Montbéliard, du 5 au 7 juillet 2024. Afin que les Comités Régionaux puissent anticiper la sélection des équipes pouvant prendre part à cette épreuve, la Commission Nationale propose de modifier les points relatifs à la participation, à la composition des équipes et à l'encadrement comme suit :

« Participation »

Les quotas de participation au Trophée de France du jeune Cycliste sont définis comme suit :

- *Inscriptions libres des clubs Écoles Françaises de Cyclisme sous réserve de respecter les taux d'encadrement/la composition des équipes et **avec l'obligation de participer à son trophée régional ou championnat régional de la saison concerné afin que l'inscription soit validée.***
- *Quota régional : 1 entente régionale de clubs (non labellisés EFC) par Comité Régional.*

Il est important de rappeler qu'un club ne peut faire partie que d'une seule équipe. 2 enfants du même club ne peuvent pas faire partie de 2 équipes différentes, sauf pour le club organisateur avec son double quota (cf. article 2.1.7).

Le nouveau système d'engagement va permettre d'engager les clubs et les équipes mixtes par le biais de l'espace club.

Composition des équipes

Quota de féminines : 2 Filles (à minima) par club et 3 Filles (à minima) par entente régionale.

Encadrement

Deux Jeunes Arbitres (JA) doivent obligatoirement être désignés par Comité Régional. Si le Comité Régional ne désigne pas 2 JA, aucun club ou entente issus du Comité Régional ne pourra participer. Les frais pour prendre en charge l'hébergement et la restauration de ces derniers s'élèvent à 400 euros TTC pour les 2 Jeunes Arbitres. Tous les Comités Régionaux devront payer ce prix, qu'ils aient ou non 2 Jeunes Arbitres avec eux. Les Comités Régionaux ayant déjà amené 2 Jeunes Arbitres pourront en amener un 3^e pour combler les places des Comités Régionaux n'ayant pas honoré les places de leurs 2 Jeunes Arbitres, sans frais supplémentaires. »

Didier MARCHAND s'étonne qu'un comité soit dans l'obligation de payer les frais d'hébergement et de restauration des jeunes arbitres même s'il ne participe pas à une épreuve.

Michel CALLOT explicite que le texte lie les conditions de participation des clubs et des Ententes d'un Comité Régional. En conséquence, cette mesure permettra à l'ensemble des clubs et des Ententes d'une région de participer à une épreuve même si le Comité Régional associé décide de ne pas y participer.

Le Président met aux voix la proposition visant à modifier les conditions de participation au Trophée de France du jeune Cycliste pour l'année 2024.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

2. VTT

Nicolas ANDRÉ aborde le règlement de la Coupe de France VTT DHI et annonce qu'il est proposé de modifier l'article 2.1 comme suit :

« 2,1 — Les épreuves de la Coupe de France sont ouvertes aux compétiteurs et compétitrices français licenciés à la FFC, et étrangers licenciés au titre d'une fédération affiliée à l'Union Cycliste Internationale pour les catégories U17, U19, Élite et Masters.

Pour les catégories U15, seuls les pilotes de nationalité française ou les pilotes licenciés à la FFC (de nationalité française ou autre) seront autorisés à s'inscrire en Coupe de France. »

Le Président soumet au vote du Conseil Fédéral la proposition susmentionnée.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Nicolas ANDRÉ indique que dans un souci de fluidité, la Commission Nationale propose de modifier l'article 2.6 comme suit :

« 2,6 — Le nombre de participants aux manches de la Coupe de France de descente est limité selon le type de programme et les moyens techniques disponibles pour remonter les pilotes :

- *Programme 3 jours avec remontée mécanique (manche placement samedi et manche finale dimanche) => 450 pilotes.*
- *Programme 2 jours avec remontée mécanique (manche placement et finale dimanche) => 400 pilotes.*
- *Programme 2 jours avec navettes (manche placement et finale dimanche) => 350 pilotes.*

Ces quotas pourront être adaptés en fonction des contraintes de chaque organisation sur décision de la direction de course et du collègue des arbitres.

Ces quotas ne s'appliquent pas au "top pilotes" Élite Homme et Élite Femme, qui sont imposés en licence "Élite" pour la saison suivant les critères de résultats de la saison n-1 ci-dessous, et pour lesquels les inscriptions seront possibles sur la plateforme jusqu'à la date limite des inscriptions :

- Élite Homme : 8 premiers Scratch du Championnat de France ; 5 premiers du classement général Scratch de la Coupe de France ; 3 premiers Scratch d'une manche de Coupe de France.
- Élite Femme : 3 premières Scratch du Championnat de France ; 3 premières du classement général Scratch de la Coupe de France ; SHN Élite et Senior.

La DTN se réserve la possibilité de rajouter un ou des pilotes selon les résultats sportifs. »

Le Président soumet au vote du Conseil Fédéral la proposition visant à modifier l'article 2.6.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Nicolas ANDRÉ évoque ensuite la Coupe de France VTT XCO XCC et expose la proposition visant à faire évoluer les conditions de participation :

« 2,3 — Les critères permettant l'inscription et la participation aux différentes courses XCO sont :

- *Course U19 Hommes : pilotes sur liste des U19 Homme "Élite", ayant répondu aux critères suivants :*
 - *Les pilotes ayant couru la course U19 la saison n-1.*
 - *Dans les 60 premiers U17 2^e année au classement général de la Coupe de France VTT de la saison n-1.*
 - *Dans les 20 premiers U17 2^e année et U19 1^{re} année aux Championnats de France de VTT de la saison n-1.*
 - *Dans les 20 premiers U19A 1^{re} année au classement général de la Coupe de France VTT Open Homme de la saison n-1.*
 - *Dans les 5 premiers U19 1^{re} annexe au classement d'une manche de Coupe de France VTT Open Homme de la saison n-1.*
 - *Dans les 3 premiers U19 Open de chaque manche dans la saison en cours. Les pilotes concernés auront la possibilité de s'inscrire selon leur choix, mais cela restera valable en étant un choix définitif jusqu'à la manche finale.*
 - *Les pilotes étrangers.*
 - *Les pilotes ayant obtenu une dérogation de la Direction Technique Nationale sur demande motivée (blessure, supériorité manifeste en cours de saison). »*

Le Président met aux voix la proposition visant à modifier les critères d'inscription et de participation aux différentes courses XCO.

La proposition est validée à l'unanimité.

3. Piste

Yannick POUHEY aborde la création des Coupes de France Avenir Piste pour les catégories U17 et U19 Hommes et pour les catégories U15, U17 et U19 Femmes. Ces Coupes ne remplaceront pas la Coupe de France U19 qui se court par sélections régionales ni la Coupe de France des départements U17.

Ses principes seront les suivants :

- Catégories concernées : U17/U19 Hommes et U15/U17/U19 Femmes.
- 3 manches labellisées FFC.
- Toutes les disciplines de la Piste réparties sur les 3 manches (Sprint et d'endurance - hors poursuites par équipes et vitesse par équipes).
- La participation est :
 - Libre (pas d'obligation à participer à l'ensemble des manches).
 - Ouverte aux Teams, Comités Régionaux, Comités Départementaux et Clubs.
 - À noter que sur chaque manche, la participation à l'ensemble des épreuves est obligatoire.
- Le programme de chaque manche est étalé sur 1,5 jour (détails du programme de chaque manche aux slides suivants).

Le Président met aux voix la proposition visant à créer des Coupes de France Piste U17/U19 Hommes et U15/U17/U19 Femmes.

La création des Coupes de France Piste U17/U19 Hommes et U15/U17/U19 Femmes est adoptée à l'unanimité des votants.

4. Attestation d'appartenance

Christophe LAVERGNE explique que la FFC a dû faire face en 2023 à plusieurs litiges concernant la question de l'appartenance qui ont plus particulièrement touché les Comités Régionaux ultramarins. Face à cette situation, un travail a été effectué, notamment avec les Comités Régionaux ultramarins, afin de rendre la réglementation fédérale plus lisible et ainsi d'en limiter les interprétations en cas de contentieux.

En conséquence, le Bureau Exécutif a décidé d'abroger l'article 1.1.032 dans la mesure où il a fait l'objet d'une nouvelle rédaction et d'une intégration dans l'article 1.1.030, lequel a été réécrit conjointement par le Président de la FFC, Yannick POUHEY et Christophe LAVERGNE.

Michel CALLOT ajoute que l'objectif de ce texte est de différencier le cas des coureurs qui viennent France pour des séjours courts et le cas des coureurs qui viennent pour des séjours longs (supérieurs à 90 jours).

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel Michel CALLOT déclare que le texte relatif aux attestations d'appartenance sera retravaillé par le Bureau Exécutif.

Le Président confirme qu'il est urgent d'amender ce texte eu égard aux observations émises par des élus du Conseil Fédéral, lequel le validera dans les meilleurs délais.

XV. POINT ACTIVITÉ MARKETING ET COMMUNICATION

Patrick CLUZAUD informe de la fin des partenariats de Shimano, GSF et AG2R, et de la recherche de nouveaux partenariats, et ce, en dépit de l'arrivée de nouveaux partenaires, tels que FACOM et CB (présence sur les maillots de l'Équipe de France). S'agissant du partenariat avec le CIC, il sera élargi au secteur assurance à compter de 2024, en plus du secteur bancaire.

La fondation FFC — Fondation France Vélo — hébergée par la Fondation du Sport Français est désormais effective avec un premier mécène (CIC). Sa mission est de promouvoir le vélo sous toutes ses formes et soutenir les actions RSE. La première action concernera le développement du cyclisme féminin et récompensera vingt-neuf clubs (somme attribuée : entre 2 000 et 3 000 euros).

Ludivine DESMONTS-MORNET annonce que la FFC a lancé un appel à candidatures dans le cadre de sa recherche d'une nouvelle agence marketing. Ledit appel a été publié sur le site Internet.

Elle procède ensuite à la présentation des différentes actions relatives à la communication :

- Afin de clôturer l'année 2023 et de lancer l'année olympique, plusieurs outils de communication ont été développés et mis à la disposition de l'ensemble de la FFC. Ces outils comprennent le visuel des quatre-vingt-dix-neuf médaillés fédéraux 2023, une carte de vœux et une vidéo des vœux du Président.
- La promotion de la plateforme Vélo+TV se poursuit, notamment lors des événements fédéraux. Depuis son lancement, les chiffres clés sont les suivants :
 - Vues : 683 850.
 - Nombre de vidéos : 240.
 - Nombre de diffusions en direct : 189.
 - Nombre moyen de vues par mois (rediffusions) : 3 243.
 - Nombre moyen de vues en direct par mois : 24 554.
 - Base de données : 18 023 abonnés.

- Il est rappelé que toutes les compétitions et les courses qui sont organisées — tant au plan national, que régional et départemental — peuvent être relayées sur cette plateforme. Aussi, les clubs sont-ils invités à informer la direction de la Communication lorsqu'ils organisent une course.
- Conformément à l'idée initiale, une réflexion concernant la monétisation de cette plateforme sera prochainement menée.

Christine BAROCHE s'enquiert de la procédure à suivre par les clubs qui souhaitent bénéficier d'une diffusion des courses qu'ils organisent.

Ludivine DESMONTS-MORNET indique que les clubs doivent prendre contact avec Alexandre BARD de la direction de la Communication qui vérifie que les supports vidéo soit de qualité suffisante — qualité de type streaming — pour être diffusés sur la plateforme. Excepté cette contrainte technique, il n'existe aucune autre contrainte.

Elle poursuit avec le sujet des réseaux sociaux et déclare que le nombre d'abonnés continue de progresser. Si Instagram demeure prépondérant sur certains comptes (France BMX, Peloton et VTT), Facebook totalise un nombre d'abonnés supérieur sur les comptes plus institutionnels.

Dans le cadre des Jeux olympiques Paris 2024, trois journées de tournage ont été organisées en novembre et décembre 2023, réunissant plus de trente athlètes. Près de cent contenus vidéo ont été tournés, ainsi que des photos et des interviews écrites. S'agissant des vidéos, trois différents formats ont été tournés avec les athlètes olympiques :

- Mon rêve olympique : une interview vidéo sur les rêves olympiques des sportifs fédéraux.
- Petit bac : un duel décalé entre deux athlètes.
- Fast & Curious : trente secondes et quelques questions pour mieux connaître les champions fédéraux.

Lors des Championnats de France de Freestyle qui se sont déroulés le 9 décembre 2023 à Saint-Quentin-en-Yvelines, une collaboration avec le Téléthon a été mise en place.

Les nouveaux sites Internet de la FFC ont été lancés au mois de novembre. Un webinaire organisé avec le concours de Christine BAROCHE a permis de les présenter aux présidents de clubs.

XVI. QUESTIONS ET PROPOSITIONS ISSUES DES MEMBRES DU CONSEIL FÉDÉRAL

Question de Didier MARCHAND

Question 1

Pendant la saison 2023 nous avons été confrontés à plusieurs actes de violence en compétition, le dernier en date du 27 septembre 2023.

Bien entendu, j'ai saisi la Commission de discipline qui a instruit le dossier avec forcément le délai normal qui va avec. Ne serait-il pas possible dans des cas définis tels que les violences, que le président de jury applique un carton rouge qui bloquerait le ou les coureurs par une interdiction de courir sur un temps à définir et des cartons orange qui seraient des avertissements sur un panel de fautes définies ?

C'est vrai que c'est particulièrement choquant de voir les coureurs ayant commis des gestes de violence ou inappropriés, sur une épreuve voisine, la semaine d'après, sans rien pouvoir faire pour leur interdire le départ.

Éric PIHET rappelle que le Titre 6 du règlement du BMX mentionne l'existence d'un carton jaune et d'un carton rouge. De fait, les athlètes responsables de gestes violents reçoivent un carton rouge et sont ensuite exclus de la compétition.

Joël MARTINEZ ajoute que les athlètes sont également exclus du classement des Coupes des France si ces gestes violents ont eu lieu lors d'une Coupe de France.

Didier MARCHAND relève que ce type d'outils n'existe pas dans le règlement Route.

Yannick POUÉY explique que l'UCI mène actuellement une réflexion sur le principe de carton jaune et de carton rouge pour les épreuves internationales. La FFC attend la conclusion de cette réflexion pour appréhender une solution à ces faits de violence.

Michel CALLOT confirme que l'observation des décisions prises par l'UCI pourra donner une ligne symétrique à la FFC.

Didier MARCHAND juge qu'il est essentiel de faire évoluer la réglementation fédérale sur ce sujet.

Question 2

Nous avons des équipes U19 accolées aux équipes pro, qui ne sont en fin de compte que des extras sportives. Comment peut-on accepter que des coureurs rentrant dans un pôle Espoir puissent être sollicités par ces équipes ?

Comment un Comité Régional peut-il ne pas être au courant des coureurs sollicités sur des épreuves UCI ou fédérales ; la priorité sera donnée à coup sûr à ces équipes. Est-ce normal ?

Nous risquons de voir des clubs baisser les bras, car ils n'auront plus l'objectif de base de tous les dirigeants d'accompagner leurs coureurs par le biais des équipes de club ou d'ententes sur des épreuves fédérales. Pour un peu, on va les voir bientôt sur les championnats. De plus, nos clubs risquent de perdre des partenaires locaux qui sont motivés par le fait de la proximité de leur engagement.

Michel CALLOT déclare que la FFC dénombre à date quatre équipes de ce type, équipes qui n'ont aucune existence juridique et qui ne font partie d'aucune réglementation, ni fédérale ni internationale. Si la FFC peut interdire une participation aux compétitions inscrites au calendrier fédéral, elle ne peut aucunement agir sur les calendriers internationaux.

Face à cette situation, la FFC a saisi en décembre l'UCI qui lui a fait parvenir un courrier indiquant que la Commission Route de l'UCI sera saisie de cette question.

Par ailleurs, lors d'une réunion de la LNC, Michel CALLOT et Marc TILLY ont particulièrement insisté sur la manière dont les groupes sportifs récupèrent les coureurs sans s'adresser aux clubs et aux Comités Régionaux concernés. Le manque de courtoisie est parfaitement avéré.

Enfin, dans le cadre des aménagements envisagés pour le Haut Niveau Amateur Route, la Fédération étudie une piste concernant des projets alternatifs pour les U19 afin qu'ils puissent disposer d'un temps de réflexion sur leur avenir professionnel et scolaire.

Le Président espère que la FFC pourra légiférer en la matière.

Pascal SERGENT ajoute que l'absence de réglementation au niveau de l'UCI posera un problème majeur à court terme.

XVII. ÉPREUVES OFFICIELLES

Nicolas ANDRÉ informe des changements de dates pour deux Coupes de France Route N1 en 2024 :

- Le Tour des 4 B Sud Charente (Nouvelle-Aquitaine) aura lieu le 10 mars 2024 au lieu du 17 mars 2024.
- Le Caux Tour (Normandie) aura lieu le 23 juin 2024 et non plus le 19 mai 2024.

Tous les Trophées Label d'or ont été attribués.

S'agissant de la Piste, la Coupe de France U19 aura lieu à Poitiers (Nouvelle-Aquitaine) les 18 et 19 mai 2024, et les Championnats de France Masters se tiendront à Bruay-la-Buissière (Hauts de France) du 13 au 16 juin 2024. La deuxième édition des Championnats de France d'E-Cycling aura lieu au Solet (Occitanie) les 17 et 18 février 2024.

Le calendrier du VTT est au complet avec les cinq manches de Coupes de France de Cross, les trois Coupes de France de DH, les différents Championnats de France, la Coupe de France de Trial, et une Coupe du monde UCI qui se tiendra à Paris et à Loudenvielle (Hautes-Pyrénées).

Pour l'année 2025, une Coupe de France de Cyclo-cross a été attribuée au Château d'Oléron (Nouvelle-Aquitaine). Elle aura lieu au mois de novembre.

Le Président indique que la FFC demeure dans l'attente du calendrier de l'UCI pour fixer les dates des épreuves de Coupes de France de Cyclo-cross pour 2024/2025.

Nicolas ANDRÉ le confirme et ajoute que les lieux ont d'ores et déjà été sélectionnés. À noter que le nombre de Coupes de France passera de trois à quatre.

Bernard SINEUX regrette ce passage à quatre manches de Coupes de France qui ne manquera pas d'accroître les frais de déplacement.

Didier MARCHAND ajoute que les Coupes de France supplémentaires perturbent les calendriers régionaux.

Michel CALLOT propose qu'une étude soit effectuée sur deux ou trois régions tests afin d'appréhender le volume des participants sur plusieurs week-ends et ainsi d'évaluer l'impact de ces ajouts. À la lumière des conclusions, des mesures idoines seront prises.

Le Président remercie les participants pour la qualité de leurs échanges et leur souhaite un excellent retour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 45.

Le Président

Gilles ZOPPI

Le Secrétaire de séance

Vincent MARGOTTON